RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GRETA VAL D'OISE ACADÉMIE DE VERSAILLES

Réseau des GRETA de l'académie de Versailles

TFP APS – TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE D'AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ (SANS SSIAP)

GRETA du Val d'Oise (95)

Campus des métiers et Qualification sur les métiers de la sécurité, - 6 rue de Calais, ARGENTEUIL

OBJECTIFS

Les objectifs de la formation pour devenir agent de sécurité sont les suivants :

- Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, télésurveillance et vidéoprotection, protection rapprochée, sûreté aéroportuaire, transport de fonds.
- Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes
- Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.
- Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées.

Le site de formation est agrée par l'ADEF sous le n°Greta9524032702

CONTENU

MODULES OBLIGATOIRES

- UV 1 Secourisme (14 h)
- UV 2 Environnement juridique (22h)
- UV 3 Gestion des conflits (14 h)
- UV 4 Stratégique (8 h)
- UV 5 Prévention des risques d'incendie (7 h)
- UV 6 Modalités d'appréhension de l'exercice du métier (7 h)
- UV 7 Sensibilisation aux risques terroristes (13 h)
- UV 8 Professionnel (45 h)
- UV 9 Palpation de sécurité et inspection des bagages (7 h)
- UV 10 Surveillance par moyens électroniques de sécurité (7 h)
- UV 11 Gestion des risques (11 h)
- UV 12 Évènementiel spécifique (7 h)
- UV 13 Gestion des situations conflictuelles dégradées (7 h)
- UV 14 industriel (7 h)
- Examen (7 h)

MODULES COMPLEMENTAIRES

- Révision (7 h)
- Habilitation électrique H0B0 (7 h°

PUBLICS

- Individuel
- Compte Personnel de Formation
- Salarié

DURÉE

De 196 h, variable selon positionnement

DATES

Date de début : 24 mars 2025

Date de fin : 23 mai 2025

PRÉ-REQUIS

Niveau 6 (ex II)

- Connaitre la langue française et être en capacité d'effectuer un compte rendu, oral et écrit
- Avoir un diplôme de premier niveau équivalent au Diplôme National du Brevet ou réussir le test B1 du CECRL
- Justifier d'un casier judiciaire vierge et de 5 ans de présence sur le territoire français
- Autorisation préalable d'entrée en formation du CNAPS.

NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (CAP, BEP)

VALIDATION

- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences
- Titre
- Certification
- Habilitation

  SST, Habilitation électrique, PIX

  TFP APS – Titre à Finalité Professionnelle d' Agent de prévention et de sécurité

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours du jour
- Face à face

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Certifications TFP APS et et SSIAP 1 : QCM et mises en situation

POURSUITE D'ACTIVITÉS

Information sur le métier et les possibilités d'évolution, site ONISEP, Fiche métier

Taux d'insertion dans l'emploi : 85 % (réf. RNCP).

Offres d'emploi sur le site de France travail .

Habilitation électrique : consultez le catalogue du Greta 95 : https://www.greta-95.fr/5-accueil

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ÉTAPES DU RECRUTEMENT

- Information collective et dépôt de dossier (CV + LM)
- Test d'entrée
- Entretien de motivation
- Constitution du dossier d'autorisation préalable du CNAPS (**Nous contacter le plus rapidement possible**)

COÛT

Tarif tout public pour un parcours type de 4606 euros sous réserve de 10 participants. Pour les demandeurs d'emploi, nous contacter

FINANCEMENT

- Région Ile-de-France
- CPF

"Tarif tout public pour un parcours complet : 2400 € sous réserve de 10 participants" " Demandeurs d'emploi et individuels : nous consulter "

DOMAINES PROFESSIONNELS

- Sécurité

CONTACT

Accueil GRETA du Val d'Oise
01 34 48 59 00
contact@greta-95.fr

RÉFÉRENT HANDICAP

Christine MATIAS
contact@greta-95.fr

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Le Greta du Val d'Oise, organisme de formation de l'Education Nationale recevant du public, applique les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.
Afin que la formation soit accessible à tous, des mesures peuvent être mises en place pour compenser les situations de handicap (matérielles et/ou pédagogiques). Vous pouvez contacter notre référente Handicap pour bénéficier d'un accueil et d'un échange sur les aménagements possibles.